



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 31/03/2023

N/Réf. : BXL20370_706_SUIVI **BRUXELLES. Eglise Notre-Dame au Sablon**
Gest. : GM (= Monument classé)
V/Réf. : 2043-0007/27/2020-145 Pu **SUIVI DE CHANTIER : Déplacement des fonts baptismaux existants**
Corr: Coralie Jacques **dans l'avant corps de la chapelle Sainte-Ursule**

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/03/2023, nous vous communiquons *l'avis favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 29/03/2023, concernant la demande sous rubrique.



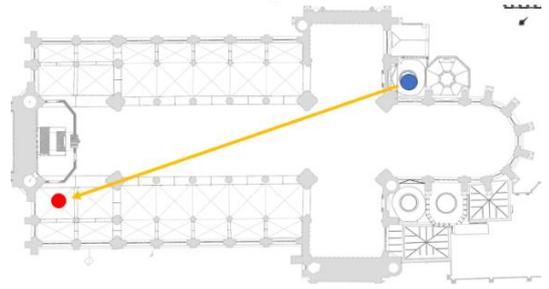
Les fonts baptismaux dans la chapelle Sainte-Ursule – photo extr. du dossier de demande de permis 04/PFU/1748565

La demande intervient dans le cadre du PU (04/PFU/1748565) délivré le 24/11/2020 pour la restauration des chapelles Sainte-Ursule et des portails des chapelles de Tour & Taxis.

Dans son avis conforme sur ce projet, émis en séance du 14/10/2020, la CRMS attirait l'attention sur « *la présence peu adéquate des fonts baptismaux dans l'avant-corps de la chapelle*. Ces fonts baptismaux ont été placés dans l'avant-corps de la chapelle Sainte-Ursule à une époque 'récente' et ne font pas partie des décors d'origine. Dans le cadre d'une entreprise de remise en valeur aussi considérable que celle proposée, *il semble pertinent de s'interroger sur le bien-fondé d'utiliser une chapelle funéraire comme lieu de baptême et d'y laisser en place les fonts baptismaux qui n'ont aucun lien historique, esthétique et fonctionnel avec la chapelle*. La CRMS suggère à la fabrique d'église leur déplacement dans un lieu plus approprié de l'église pour rendre à la chapelle toute sa cohérence »¹.

¹ avis disponible via https://crms.brussels/sites/default/files/avis/662/BXL10009_662_Sablon_Ursule_10.pdf

La présente demande répond à cette demande de la CRMS en déplaçant les fonts baptismaux de la chapelle Sainte-Ursule vers l'avant de l'église. La nouvelle implantation correspond davantage à l'implantation habituelle de fonts baptismaux et permet de dégager la chapelle funéraire et d'en améliorer la lisibilité.



Plan de l'église : en bleu l'implantation actuelle des fonts baptismaux ; en rouge la nouvelle implantation

Dès lors, la CRMS émet un avis favorable sur la proposition. Elle demande cependant de prendre les mesures nécessaires pour protéger les revêtements de sol et pour éviter toute dégradation durant le déplacement. Si nécessaire le revêtement de sol présent sous les fonts baptismaux sera restauré dans les règles de l'art.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYERROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : cjacques@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels